



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 17/2020

Amendement de la Municipalité

Objet du préavis

**Demande de financement des travaux de rénovation du complexe
Piscine-Camping de Payerne.**

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 92 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité présente au Conseil communal le présent amendement.

En date du 24 juin 2020, la Municipalité a adopté le préavis n° 17/2020 ayant pour objet le financement des travaux de rénovation du complexe Piscine-Camping de Payerne.

L'article 1 des conclusions du préavis demande d'approuver les travaux de rénovation du complexe Piscine-Camping de Payerne, tels que présentés dans le présent préavis pour un montant global de Fr. 5'400'000.— dont Fr. 2'400'000.— à charge de la Commune de Payerne.

La teneur de cet article pourrait supposer la nécessité de constituer une commission ad hoc rapportant sur le bien-fondé des travaux de rénovation. Il ne s'agit pas là de se prononcer sur les travaux, mais uniquement sur le mode de financement communal de cette rénovation.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité propose de modifier le libellé de l'article 1 des conclusions municipales contenues dans le préavis n° 17/2020 en ce sens qu'elle demande au Conseil communal de se déterminer uniquement sur le financement communal desdits travaux.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose d'accepter les conclusions municipales telles que présentées, sous réserve de l'amendement suivant :

Article 1 amendé : d'accepter le financement d'une partie des travaux de rénovation du complexe Piscine-Camping de Payerne, tels que présentés dans le préavis n° 17/2020 pour un montant de Fr. 2'400'000.— à charge de la Commune de Payerne.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 22 juillet 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le 1^{er} Vice-président :

La Secrétaire adj. :

(LS)

E. Küng

C. Maillat

Municipal délégué : M. Eric Küng